

FOURRIÈRE ANIMALE



Protégeons-les !

Ensemble, préservons nos animaux de compagnie !

La fourrière animale est un service public de la CALL. Chats et chiens errants peuvent être ainsi retrouvés, grâce aux agents de la CALL mobilisés pour le bien-être de nos amis les bêtes. **Pour éviter de perdre malencontreusement vos animaux des solutions existent.**

www.agglo-lenslievin.fr



@AggloLensLievin



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

Identifier son animal de compagnie, c'est le protéger !



On dit d'un animal pucé ou tatoué qu'il est « **identifié** ». Grâce à cela, en cas de perte, l'identification permet de prouver qu'il vous appartient.

D'ailleurs l'identification par tatouage ou puce électronique est obligatoire pour les chiens et chats en France. Il est de la responsabilité des propriétaires d'effectuer les mises à jour de leurs coordonnées en cas de changement de nom, adresse ou téléphone, auprès de l'I-CAD (Identification des Carnivores Domestiques).

Pourquoi les identifier ?

Après avis d'un vétérinaire, le gestionnaire de la fourrière cède les animaux identifiés et vaccinés à titre gratuit à des fondations ou des associations de protection des animaux disposant d'un refuge qui, seules, sont habilitées à proposer les animaux à l'adoption à un nouveau propriétaire. Tout animal entré sans identification et réclamé par un détenteur devra l'être **obligatoirement** avant sa sortie de fourrière (code rural et de la pêche maritime).

Les animaux sont gardés 8 jours ouvrés. Si, à l'issue de ce délai, l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière.

La fourrière ne doit pas être confondue avec un refuge qui est un établissement à but non lucratif, géré par une fondation ou une association de protection des animaux désignée à cet effet par le Préfet.

Comment identifier son animal ?

Le vétérinaire est le seul habilité à insérer une puce électronique sous la peau de votre animal.

Le vétérinaire remplit le dossier d'identification dans le Fichier National I-CAD. Identifier votre animal, c'est **officialiser votre lien**. Grâce au numéro d'identification **unique** qui lui est attribué et lié à vos coordonnées, vous devenez son **propriétaire officiel**. **L'identification de votre animal vous permettra de voyager**

La fourrière animale de la CALL

en quelques chiffres

L'établissement de la CALL dispose d'une capacité d'accueil de 49 chiens et 20 chats. Les animaux sont pris en charge par une équipe de professionnels. **En 2020, près de 600 chiens et chats ont été récupérés par la fourrière dans l'attente d'être retrouvés par leurs maîtres.**

Le cadre d'intervention de la fourrière est strictement défini : l'établissement n'est pas un lieu d'adoption et il ne peut pas assurer la prise en charge des animaux déposés à la grille.

• **Lorsque vous trouvez un animal errant, contactez la mairie du lieu où il est situé.**



VOUS DEVEZ VOUS ABSENER ?

Pensez aux pensions pour animaux !

Faire garder son animal par un proche n'est pas toujours possible. Cependant, des solutions existent pour prendre soin de votre compagnon pendant votre absence.

Sur le territoire de la CALL, des entreprises se sont développées afin de vous permettre de partir l'esprit tranquille.

Les pensions pour animaux gardent votre bête à poils (ou à plumes !) pendant votre séjour.

Certaines proposent aussi de passer à votre domicile, une ou plusieurs fois par jour, pour nourrir et sortir vos petits protégés. Donc en même temps que vous réservez vos vacances, pensez à réserver la pension de votre animal de compagnie.



Conception : DiCom - Agglo Lens-Liévin / Crédit photo : AdobeStock

Fourrière animale

Agglomération de Lens-Liévin

• Accueil du lundi au vendredi de 14h à 17h
Les restitutions sont effectuées sur rendez-vous.
Une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois
seront à présenter.

154 Louis Delluc
62300 LENS

Tél : 03.21.78.08.27 (ne pas laisser de message)
fourriere@agglo-lenslievin.fr

www.agglo-lenslievin.fr/fourriere



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin